



Commune de Saint-Chinian
Département de l'Hérault
République Française

Délibération du Conseil Municipal n° DCM 2023-043
Séance du 20 novembre 2023

Objet : Projet ERRE « Élu(e) Rural Relais de l'Égalité »

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Chinian régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du cloître, à 19 heures 00, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées au moins trois jours francs avant la séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : (10) Mme Catherine COMBES, Maire ;

Mme Hélène TÊTELIN, M. Sylvain DÉCOR, Mme Marie-Claude MOTHE, M. Jean-François MADONIA, Adjoint ;

Mme Monique LEROY, Mme Corinne TRINQUIER, Mme Sandrine COUSTE, Mme Sylvie MAURY, M. Luc FOURNIER, Conseillers municipaux.

POUVOIRS : (2) Mme Julie BENEZECH à Mme Marie-Claude MOTHE, M. Alain GHISALBERTI à Mme Catherine COMBES.

ABSENTS : (7) M. Clément CHAPPERT, M. Franck TEYSSIER, M. David MOUTON, M. Philippe MARCON, M. Lucien DUPRÉ, M. Bruno ENJALBERT, M. Patrice HANRIOT.

ABSENT EXCUSÉ : (0).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Claude MOTHE.

DATE DE CONVOCATION : 15 novembre 2023

Madame Catherine COMBES, Maire de Saint-Chinian, présente au Conseil Municipal l'action « Élu(e) Rural Relais de l'Égalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF).

Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « La Femme, la République, la Commune », l'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes.

Cet « A.M.I. » s'inscrit dans le cadre des propositions de « l'Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

- La désignation d'un élu référent au niveau départemental et l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Égalité » au niveau du Conseil Municipal (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;
- La formation des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et « spéciale élus » ;
- La mise en place d'un réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l'élu relais municipal :

- Bénéficiera d'une formation inédite créée spécialement pour les élus qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers des structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet ;
- Sera identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple ;
- Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en mairie) ; cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme ;
- Recevra les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité ;
- S'engagera à respecter la confidentialité ;
- Mettra tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime ;
- Impulsera des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner lors de cette séance un(e) Élu(e) Rural Relais de l'Égalité et son binôme.

Les conseillers, après débat et candidatures, ont choisi ses représentants afin d'accomplir cette nouvelle mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : DE DÉSIGNER Madame Marie-Claude MOTHE en tant qu'Élu(e) Rural Relais de l'Égalité en binôme avec Madame Monique LEROY.

Article 2 : D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Article 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera :

- Transmise au représentant de l'Etat.

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Président de l'AMF,
- Madame la Chargée de mission ERRE.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Fait à Saint-Chinian, le 24/11/2023

**Le Maire,
Catherine COMBES**

